

Régis KRIEG-JACQUIER

Monsieur le Commissaire enquêteur

Research Gate :
https://www.researchgate.net/profile/Regis_Krieg-Jacquier

Bourg-en-Bresse, le 20 janvier 2022

Objet : Enquête publique relative au plan pluriannuel 2022-2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze volet « Gestion écologique du lit et des berges »

Monsieur,

Les objectifs de ce plan s'inscrivent dans le sens de l'intérêt général tant pour la biodiversité que pour les populations et les activités humaines.

Le SBVR aura sûrement à cœur de poursuivre les efforts engagés pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, reflet du bon état écologique des rivières. Pour ce faire, il est souhaitable que le syndicat continue à prendre en compte et à rester vigilant sur les points suivants :

La gestion des arbres morts et branches gênantes devrait-elle permettre de conserver les petits habitats nécessaires à un grand nombre d'espèces (oiseaux, mammifères, invertébrés). Les embâcles sont très importants pour la diversification des cours d'eau et la création d'habitats nécessaires au maintien de la faune. Il faudrait veiller à les maintenir là où ils ne créent pas de risques, quitte à les fixer par des élingues ou des pieux. Il en est de même des atterrissements qui font partie du cycle des cours d'eau et de leur évolution. Ils conditionnent des habitats importants et sont à préserver quand ils n'induisent pas de risques sérieux. En ce qui concerne les plantations, il faut garder à l'esprit que les cours d'eau sont variés et que nous sommes influencés par des visions marquées dans le temps. La chasse aux haies et à la ripisylve jusqu'à ces dernières années a fait place à une volonté d'arborer partout. Or, nombre de milieux naturels sont des milieux ouverts, autrefois maintenus par la grande faune et les aléas naturels. Un cours d'eau fermé (effet tunnel) est dommageable à une grande partie des espèces végétales et animales qui ont besoin de lumière, il faut donc garder ces milieux ouverts, les herbacées présentes sur les rives comme dans le lit étant de tout aussi bon acteurs de la dépollution que des arbres ou broussailles en bordure, mais ils permettent aux espèces qui ont besoin de lumière de continuer à se développer. C'est le cas pour l'Agrion de Mercure, espèce protégée, mais aussi espèce parapluie qui demande de la lumière, du courant et des plantes aquatiques nécessaires à la ponte et à la vie des larves ; une fermeture des milieux entraîne la disparition de l'espèce par envasement dû aux feuilles qui se déposent, la disparition des plantes nécessaires à son cycle de vie et la fragmentation des populations par une rupture de continuité du réseau. Or, la France et plus particulièrement les secteurs comme la Bresse ont une responsabilité mondiale dans la conservation de cette espèce dont les populations y sont encore florissantes. Le bétail peut être un vecteur important de pollution et de dégradation des cours d'eau. Pourtant, par une action localisée et encadré, il peut aider à mieux gérer l'embroussaillage et engendrer des milieux diversifiés en bordure de cours d'eau.

C'est le souci de travailler au cas par cas, saison par saison et en lien avec les spécialistes de la faune et de la flore, les associations de protection de la nature et les associations naturalistes qui permettra au PPRE d'être un atout pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Reyssouze. Ce bon état sera atteint si le syndicat poursuit son travail de gestion des obstacles à la continuité des cours d'eau en effaçant les seuils devenus inutiles, en redimensionnant les ouvrages de franchissement (ponts), en remplaçant les busages sous-dimensionnés ou déchaussés par des structures mieux à même de permettre la circulation de la faune et des sédiments et de permettre aussi un fonctionnement avec des risques limités pour les populations et les activités humaines. Il faudra également actualiser et discuter de la classification des cours d'eau, certains d'entre eux ayant été déclassés alors qu'ils sont actifs et riches en biodiversité. L'inventaire des zones humides doit être continué et amendé pour que le moins possible de ces zones indispensables au fonctionnement des cours d'eau et donc à la gestion des risques (inondations, crues violentes mais aussi étiages sévères) soit oublié et que leur conservation reste une priorité.

La lutte pour éviter l'artificialisation des fossés par bétonnage doit continuer, et les cunettes ainsi créées autrefois aux dépens de cours d'eau rectifiés devraient retrouver un aspect plus naturel et favorable à la biodiversité comme au ralentissement des crues-éclair.

Je souhaite que le SBVR puisse garantir les objectifs de conservation des milieux et de la biodiversité qu'il s'est fixés pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Reyssouze tout en permettant la mise en œuvre du PPRE dans un contexte économique et social où les pressions sont fortes, mais où l'intérêt général doit primer (bon état écologique, fonctionnalités recouvrées, biodiversité préservée et restaurée).

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, je donne un avis favorable sur le projet de plan pluriannuel 2022-2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Régis Krieg-Jacquier

